

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

INVENTAIRE FORESTIER QUALITATIF DES ARBRES

LOT 4, GARE DE TRIAGE,
D'OUTREMONT, MONTRÉAL

OCTOBRE 2016

INVENTAIRE FORESTIER QUALITATIF DES ARBRES

LOT 4, GARE DE TRIAGE
D'OUTREMONT, MONTRÉAL

Université de Montréal

Projet n° : 101-51855-00
Date : Octobre 2016



—
WSP Canada Inc.

1125, boul. Lebourgneuf, Bureau 300
Québec (Québec) G2K 0J2

Téléphone : 418-780-9444
Télécopieur : 418-780-9434
www.wspgroup.com



SIGNATURES

PRÉPARÉ PAR



Vincent Ricard, ing. f.
Chargé de projet
N° OIFQ : 07-027

RÉVISÉ PAR

Étienne Lemieux, ing. f.
Directeur de projet
N° OIFQ : 06-023

ÉQUIPE DE RÉALISATION

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Conseillère principale Raja Hussein

WSP CANADA INC. (WSP)

Inventaire et rédaction Vincent Ricard

Rédaction et révision Étienne Lemieux

Traitement de texte et édition Linette Poulin

Référence à citer :

WSP 2016. *Inventaire forestier qualitatif des arbres. Lot 4, Gare de triage d'Outremont, Montréal.* Rapport produit pour Université de Montréal. 7 pages et annexes.

TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE.....	1
2	MÉTHODOLOGIE.....	3
3	RÉSULTATS.....	5
4	RECOMMANDATIONS	7

TABLEAU

TABLEAU 1	RÉSUMÉ DES ESPÈCES INVENTORIÉES PAR FRÉQUENCE	5
-----------	--	---

ANNEXE

ANNEXE 1	INVENTAIRE DES ARBRES DU 13 ET 14 SEPTEMBRE 2016	
----------	--	--

1 MISE EN CONTEXTE

En mars 2006, l'Université de Montréal (UdeM) a acquis du Canadien Pacifique (CP) le site de la gare de triage d'Outremont dans l'intention d'aménager un nouveau campus universitaire. WSP Canada Inc. (WSP) a été impliquée à toutes les étapes du projet depuis l'acquisition du terrain par l'UdeM.

Jusqu'en 2006, le terrain a été utilisé par le CP comme support aux activités ferroviaires. Cette activité est désignée à l'Annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) sous la catégorie « Activités de soutien au transport ferroviaire ». L'article 31.53 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) s'applique à ce terrain dans le contexte du changement d'usage du terrain projeté par l'UdeM.

Des études environnementales de phases I et II du terrain ont été réalisées et attestées par un expert, comme exigé à l'article 31.67 de la LQE. Ces études ont identifié la présence de sols contaminés au-delà des valeurs réglementaires. Ainsi, le 17 octobre 2008, un avis de contamination a été inscrit au registre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 15 676 979, conformément à l'article 31.58 de la LQE.

Trois plans de réhabilitation, liés à trois phases de travaux de réhabilitation du site, ont été préparés et approuvés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Les travaux de réhabilitation pour le redéveloppement de la cour de triage Outremont ont été entrepris en 2012. La très grande majorité des travaux a été complétée en 2012-2013. Étant donné la présence d'une voie ferrée toujours active à la limite sud du terrain à l'étude, les travaux de réhabilitation ont dû être effectués en deux étapes. Lorsque le démantèlement de la voie ferrée principale du CP sera complété, la réhabilitation du corridor sud pourra être entreprise. Ce corridor forme une bande de terrain d'environ 30 m de largeur à la limite sud du site à l'étude. Ces travaux s'intègrent dans le lot 4.

Ainsi, un inventaire forestier quantitatif et qualitatif doit être effectué visant à compléter une demande de permis d'abatage auprès de la Ville de Montréal.

2 MÉTHODOLOGIE

WSP a réalisé un inventaire qualitatif des arbres en bordure de la voie ferrée les 13 et 14 septembre 2016 par un ingénieur forestier spécialisé en foresterie urbaine. Conformément à la réglementation de l'arrondissement d'Outremont¹, tous les arbres vivants de 10 cm et plus de diamètre ont été identifiés. Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) a été évalué par classe de 2 cm à l'aide d'un pied à coulisse dont la queue était toujours orientée perpendiculairement aux rails du chemin de fer mesuré à 1,3 m du sol. Pour les arbres à tiges multiples, les diamètres des tiges sont inscrits dans le tableau 2. Un arbre à tiges multiples est un arbre dont les tiges de 10 cm et plus se séparent entre 0 et 1,3 m à partir du niveau du sol. Les diamètres des tiges sont inscrits dans le tableau 2.

Également, l'état de santé des arbres a été évalué selon la norme d'interprétation *Défauts et indices de la carie des arbres MSCR 3^e édition*. La classification MSCR nous indique la probabilité d'évolution des arbres sur une période d'environ 15 à 20 ans, ce qui est relativement court pour un arbre. Voici la signification des codes MSCR basée sur les défauts et indices de caries des arbres :

- M : **M**ortalité de l'arbre;
- S : L'arbre va **S**urvivre;
- C : La qualité de l'arbre va se **C**onserver;
- R : Arbre de **R**éserve, un arbre d'avenir.

Afin de faciliter la compréhension par le lecteur et à partir de l'évaluation de la norme MSCR, nous avons évalué la condition actuelle des arbres sous trois grandes classes :

- Faible;
- Moyenne;
- Bonne.

De plus, nous avons identifié dans quel type de milieu ces arbres sont localisés. La localisation des arbres a été relevée à l'aide d'un GPS Garmin. Voici les quatre types de milieux rencontrés et identifiés :

- Emplacement A : Entre la clôture et la voie ferrée;
- Emplacement B : Entre deux clôtures;
- Emplacement C : Terrain gazonné;
- Emplacement D : Entre Pousse dans la clôture et bâtisse.

¹ 1168 *Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la ville d'Outremont*. Document PDF : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_OUT_FR/MEDIA/DOCUMENTS/R_1168_201503.PDF (consulté le 16 décembre 2015)

Finalement, nous avons évalué le potentiel de conservation suivante pour les arbres :

- À abattre;
- À abattre (zone de travaux);
- Potentiel de conservation;
- À conserver (hors travaux, limite de terrain, peu probable d'être affecté par les travaux de réhabilitation);
- Recommandation de conservation.

La zone inventoriée est légèrement plus grande que l'inventaire réalisé en 2015, notamment vers le nord-est. Il est à noter que l'inventaire a été effectué directement sur le terrain alors que nous étions accompagnés d'un signaleur de la compagnie ferroviaire pour chacune de ces deux journées.

Au niveau des recommandations de conservation, nous avons retenu les arbres remarquables de plus de 60 cm et certaines essences d'intérêt, ainsi que la condition de santé actuelle des arbres. Finalement, nous avons aussi tenu compte de la zone de travaux identifiée par Mme Annie Gauthier de WSP.

3 RÉSULTATS

Au total, 428 tiges ont été localisées, identifiées et évaluées. Aucune espèce menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'a été observée lors de l'inventaire. Quinze (15) espèces d'arbres ont été identifiées et sont présentées au tableau 1. À noter que les arbres morts n'ont pas été inventoriés. Par exemple, plusieurs ormes d'Amérique sont morts sur pied à la suite de la maladie hollandaise. Également, nous notons la présence de vignes qui étouffent certaines tiges. De plus, sur une distance d'environ 500 m, la plupart des arbres poussent sous les fils électriques et certains arbres ont été élagués ou étêtés.

Tableau 1 Résumé des espèces inventoriées par fréquence

NOMBRE	NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE
242	Érable à Giguère	<i>Acer negundo</i>
51	Orme d'Amérique	<i>Ulmus americana</i>
45	Peuplier deltoïde	<i>Populus deltoides</i>
24	Févier inerme d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos inermis (L.) Zabel.</i>
23	Érable de Norvège	<i>Acer platanoides</i>
11	Peuplier faux-tremble	<i>Populus tremuloides</i>
10	Frêne rouge	<i>Fraxinus pennsylvannica</i>
6	Épinette du Colorado	<i>Picea pungens Engelm.</i>
5	Orme de Sibérie	<i>Ulmus pumila</i>
3	Érable argenté	<i>Acer saccharinum</i>
3	Tilleul d'Amérique	<i>Tilia americana L.*</i>
2	Bouleau à papier	<i>Betula papyrifera.</i>
1	Micocoulier occidental	<i>Celtis occidentalis</i>
1	Cerisier à grappes d'Europe	<i>Prunus padus L.</i>
1	Pometier du Japon « Rosea »	<i>Malus floribunda 'Rosea'</i>
428		

Ainsi, l'inventaire des arbres a permis d'établir que parmi les espèces identifiées, il n'y avait aucune espèce menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée. La majorité des arbres ont très peu de valeur de conservation et devraient être remplacés par des essences noble ou ornementale dans le plan d'aménagement. Les essences de faibles valeurs sont : les érables à Giguère, les érables de Norvège, les ormes (maladie hollandaise) et les frênes (agrile du frêne). Voici un sommaire des résultats présentés au tableau 2 :

- 335 arbres classés à abattre;
- 13 arbres classés à abattre, car ils sont dans la zone de travaux et ne sont pas des arbres exceptionnels;
- un arbre classé potentiel de conservation;
- 71 arbres classés à conserver, car à l'extérieur de la zone des travaux;
- 8 arbres classés recommandation de conservation.

Le tableau 2, en annexe, présente les caractéristiques détaillées de chaque arbre inventorié. La localisation des arbres est également présentée sur les cartes en annexe.

4 RECOMMANDATIONS

Deux arbres devraient être conservés spécifiquement, soit le peuplier deltoïde (arbre n° 73) de forte dimension (110 cm de DHP) et le pommier (arbre n° 271), qui fait partie des arbres de rue en façade d'un logement. Cependant, l'arbre n° 73 se retrouve dans la zone de travaux. Une décision devra être prise pour déterminer si l'abattage peut être évité. Il faut voir si des modifications peuvent être faites au plan de construction afin de préserver cet arbre, ou appliquer des mesures spéciales de protection. Cet arbre mature n'est pas un individu exceptionnel, mais il procure plusieurs avantages dans son environnement. De plus, six peupliers deltoïdes de plus de 60 cm dont l'état de santé a été jugé bon (arbres n°s 35, 39, 290, 324, 327 et 360) sont d'intérêt pour la conservation. Ces huit arbres sont classés « recommandation de conservation » dans le tableau 2. À noter que le micocoulier occidental (arbre n° 383) a été finalement été identifié pour être abattu compte tenu que sa tête est coupée, car il est sous les fils électriques et qu'il se situe dans la zone de travaux.

Ceci dit, il demeure qu'en considérant l'ensemble des enjeux environnementaux, il est possible qu'il soit préférable de couper les arbres afin de décontaminer les sols, il s'agit d'une question de priorité d'enjeux à laquelle nous ne sommes pas en mesure de répondre. Dans le cas où des arbres sont conservés, nous recommandons d'éviter d'excaver dans un rayon équivalent au feuillage afin d'éviter de causer la mort de l'arbre. De façon générale, un maximum de 30 % du système racinaire peut être affecté sans hypothéquer la santé de l'arbre.

Au niveau du potentiel de transplantation des arbres, seulement six épinettes du Colorado, qui se situent à l'extrémité de l'avenue Querbes, pourraient être transplantées. Cependant, ils sont très gros pour être transplantés et ils sont proches les uns des autres; il sera donc difficile de récolter une motte de terre assez grosse pour garantir la survie de l'arbre lors de la transplantation. Ainsi, nous ne recommandons pas de les transplanter, mais plutôt de les remplacer.

D'un point de vue social, il serait pertinent d'apporter des mesures compensatoires, c'est-à-dire de planter certains arbres aux termes des travaux de construction par des essences nobles résistantes à la maladie hollandaise de l'orme et à l'agrile du frêne.

Annexe 1

INVENTAIRE DES ARBRES DU 13 ET 14 SEPTEMBRE 2016

